

Conditions générales de vente

braintec

Au 01.09.2023

1. **Domaine d'application**

1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tous les services fournis par

- braintec AG,
- brain-tec Germany GmbH,
- brain-tec Austria GmbH
- ainsi que de brain-tec Spain S.L.

(ci-après dénommées collectivement braintec).

sont fournis.

1.2 Les conditions commerciales déterminantes pour chaque transaction, comme par exemple les produits BT, l'application BT, les services, les prix, etc. sont réglées dans l'offre écrite correspondante.

1.3 Lors de chaque conclusion de contrat, qu'elle soit orale ou écrite, tacite ou formelle, les conditions générales de vente publiées à ce moment-là sur le site Internet de braintec ou envoyées au client en annexe à l'offre à sa demande font foi. braintec contracte et fournit donc ses services exclusivement sur la base de ses conditions générales de vente. Pour être valables, les conditions générales du client ou les modifications des conditions générales de braintec requièrent l'accord écrit exprès de braintec. Ceci s'applique également dans le cas où braintec ne conteste pas les conditions générales du client après les avoir reçues ou communiquées.

1.4 Lorsqu'il est question de braintec dans ce qui suit, il s'agit du secteur d'activité ou de l'unité commerciale qui a conclu le contrat avec le client.

2. **Conclusion du contrat**

2.1 Les contrats entre braintec et ses clients sont conclus sur la base de l'offre écrite correspondante signée par le client.

3. **Durée du contrat**

3.1 En cas de conclusion d'un contrat par l'acceptation d'une offre par le client, le contrat prend effet - à défaut d'une disposition contraire dans l'offre, le contrat entre en vigueur à la date de la signature du client.

4. **Fourniture de services**

4.1 braintec fournit des services informatiques dans le secteur IT. braintec ne traite les données personnelles que conformément aux instructions du client.

4.2 Tous les services fournis par braintec sont de nature contractuelle (art. 394 et suivants CO). Le client est responsable de la bonne exécution du projet. Toutes les dispositions typiques d'un contrat d'entreprise relatives à la garantie (en particulier la réhabilitation) et à la responsabilité du fait des produits ne sont donc pas applicables et sont exclues par la présente dans la plus large mesure possible prévue par la loi.

4.3 braintec peut soit fournir elle-même les services contractuels, soit les faire fournir entièrement ou partiellement par des tiers. Dans ce cas, braintec s'assure par contrat que les tiers respectent au moins le même niveau de protection des données que braintec. Les tiers ou catégories de tiers sont communiqués au client.

4.4 Les services faisant l'objet du contrat sont fournis, au choix de braintec, soit à l'adresse commerciale de braintec, soit dans le bureau à domicile des collaborateurs de braintec, soit chez le client.

4.5 braintec assure la sécurité des données lors de la fourniture des prestations de service dues par contrat dans l'entreprise ainsi que dans le bureau à domicile des collaborateurs de braintec.

5. Dates

5.1 Les dates indiquées pour la fourniture des services ne sont pas considérées comme des dates d'échéance ou des dates fixes au sens des articles 102, paragraphe 2, et 108 du Code des obligations. Ils ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'engagent pas braintec.

6. Remise et réception

6.1 Aucune remise formelle ni réception officielle n'est effectuée pour les services fournis par braintec.

7. Facturation des services en fonction du temps et du matériel (« temps et matériel ») ; tarif

7.1 La facturation des prestations de braintec se fait exclusivement sur la base du temps passé et du matériel utilisé.

7.2 Toutes les indications de prix s'entendent hors TVA et autres taxes éventuelles.

7.3 braintec est en droit de modifier ses prix à tout moment moyennant un préavis de 60 jours. Les raisons d'une telle modification de prix sont notamment le progrès technique, une éventuelle augmentation des coûts et le développement du logiciel.

7.4 Si braintec indique des prix pour des services ou des systèmes complets, ceux-ci servent uniquement à orienter le client et ne constituent ni un prix fixe, ni un plafond de coûts contraignant, ni une approche approximative des coûts. En outre, l'indication d'un coût prévisionnel des prestations ne tient pas compte du temps et des frais de déplacement.

7.5 Si le projet est interrompu prématurément par le client ou par braintec, le travail déjà effectué sera rémunéré selon le temps consacré.

8. Modalités de paiement

8.1 Les factures de braintec doivent être payées dans les 30 jours (date d'échéance). Passé ce délai, le client est en retard de paiement sans autre rappel.

9. Temps et frais de déplacement

9.1 Le temps de déplacement est considéré comme du temps de travail et est facturé en fonction du temps effectivement consacré, ainsi que les frais de déplacement engagés.

10. Retard de paiement du client

10.1 Si le client est en retard dans le paiement d'une facture de braintec, braintec peut suspendre la fourniture des services et résilier le contrat sans préavis.

11. Obligation de coopérer

11.1 Le client doit réunir toutes les conditions relevant de sa responsabilité afin que braintec puisse fournir les services convenus.

12. Droits sur le résultat du travail

12.1 Tous les droits relatifs aux résultats de travail réalisés par braintec ou ses sous-traitants restent acquis à braintec. Le client obtient un droit d'utilisation non exclusif, non transmissible et illimité dans le temps.

13. Responsabilité et garantie

13.1 Pour chaque prestation de service, braintec prend en compte ses connaissances et expériences ainsi que les principes techniques et scientifiques généralement reconnus en informatique, et applique le soin correspondant. Toutes les prestations de service fournies par braintec sont de nature purement contractuelle (Art. 394 et suivants du Code des Obligations).

Sauf disposition contraire dans les présentes conditions générales, toute garantie est exclue, sauf en cas de défauts causés intentionnellement ou par négligence grave. La garantie est en tout cas exclue dans les cas suivants :

- une utilisation non conforme ou une modification ultérieure - sans l'accord de braintec - des conditions d'utilisation et de fonctionnement ;
- en cas de raisons imputables au client, comme par exemple la modification du logiciel ou de certaines parties de celui-ci, que ce soit par le client lui-même ou par des tiers non autorisés par braintec
- en cas de causes extérieures sur lesquelles braintec n'a aucune influence (parmi lesquelles on compte notamment les cas de force majeure)
- en cas d'utilisation d'une solution logicielle qui a été déclarée en fin de vie par le fabricant

13.2 Pour la réparation de pannes, de dysfonctionnements, etc. pour lesquels braintec n'est pas tenue de fournir une garantie, les services correspondants de braintec donnent lieu à une indemnisation et peuvent être facturés au client aux conditions en vigueur.

13.3 braintec n'est responsable envers le client des dommages imputables à la présente relation contractuelle - quel qu'en soit le motif juridique - qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave, ainsi que pour les dommages corporels causés. La responsabilité est dans tous les cas limitée à la réparation du dommage direct et à un maximum de 1% du prix convenu du produit ou de l'application BT défectueux ou du service défectueux. Dans le cas de services récurrents (maintenance, etc.), 1% de la cotisation annuelle est considéré comme le prix du service. Toute responsabilité est exclue, dans la mesure où la loi le permet, pour les dommages indirects, les dommages consécutifs, les dommages purement pécuniaires tels que le manque à gagner, les économies non réalisées, les dépenses propres du client, les droits de recours de tiers, les dommages dus au retard, les dommages résultant de la perte et de la détérioration de données, les dommages résultant de l'utilisation commerciale des produits et des applications BT, pour les auxiliaires et pour les coûts résultant de l'intervention de tiers, ainsi que pour les dommages dont le client aurait pu éviter la survenance en prenant des mesures raisonnables, notamment en sauvegardant ses données. La responsabilité de braintec pour ses employés et les auxiliaires auxquels elle fait appel est exclue conformément à l'article 101, alinéa 2 du Code des obligations.

14. Exclusion de la compensation

14.1 Le Client ne peut compenser les créances de braintec que par des contre-créances reconnues par écrit par braintec ou constatées par un jugement ayant force de chose jugée.

15. Logiciels de fournisseurs tiers

15.1 Le client doit se procurer directement auprès du fabricant les licences nécessaires à l'exploitation des logiciels de fournisseurs tiers (Odo, frePPLe, etc.) pour l'utilisation des logiciels tiers. Le client doit conclure le contrat de licence correspondant directement avec le fabricant. braintec transmet uniquement au client une offre pour la conclusion du contrat, qui doit être effectuée exclusivement par le client via braintec.

- 15.2 Seules les conditions de licence du fournisseur tiers sont applicables. L'octroi correct de la licence du logiciel et de tous les documents y afférents incombe exclusivement au client et braintec n'est pas responsable des prétentions juridiques du fabricant si le client octroie sciemment ou par inadvertance une licence erronée.
- 15.3 braintec n'assume aucune responsabilité ni garantie pour les logiciels tiers. Les éventuels défauts et les inconvénients et dommages qui en résultent sont exclusivement régis par les dispositions du fabricant tiers.

16. Logiciels de braintec (produits BT ou apps BT)

- 16.1 braintec accorde au client le droit non exclusif et non transmissible d'utiliser les produits BT ou les BT-Apps, y compris la documentation éventuelle, sur le système du client prévu pour l'utilisation, conformément aux dispositions, pendant une durée indéterminée.
- 16.2 Par ailleurs, braintec conserve tous les droits sur les prestations créées dans le cadre de l'exécution du contrat.
- 16.3 braintec met les produits BT ou les BT-Apps à la disposition du client sous forme électronique. Une documentation n'est remise que si elle est mise à disposition de manière standard par braintec. L'installation des produits BT ou des BT-Apps doit être convenue séparément entre braintec et le client en tant que service supplémentaire.
- 16.4 La violation des dispositions relatives à l'utilisation du logiciel entraîne, pour chaque intervention non autorisée, le paiement d'une peine conventionnelle égale à dix fois la redevance de licence. Le paiement de la peine conventionnelle ne libère pas le client de ses ou de ses obligations contractuelles. La peine conventionnelle est déduite d'un éventuel dommage. L'indemnisation du dommage supplémentaire reste toutefois réservée.
- 16.5 Le client reconnaît les droits de protection des produits BT ou des BT-Apps et de la documentation et laissera inchangées les mentions de droits de protection correspondantes. Le client s'engage à ne pas rendre les produits BT ou les apps BT et la documentation accessibles à des tiers, ni en totalité ni en partie, et à ne pas les publier.
- 16.6 L'octroi d'une licence d'utilisation se fait sous réserve du paiement intégral des frais de licence. Si le client omet de payer les droits de licence, il perd, après un seul rappel écrit, tous les droits d'utilisation du logiciel impayé et est tenu d'effacer toutes les copies du logiciel et de restituer la documentation à braintec.
- 16.7 Les droits de licence sont uniquement des indemnités pour l'octroi du droit d'utilisation et n'autorisent pas le client à faire appel à d'autres services tels que la maintenance et le support.
- 16.8 Sauf accord écrit contraire avec le client, les frais de licence uniques peuvent être facturés par braintec après la conclusion du contrat ; les frais de licence récurrents sont payables à l'avance pour chaque année civile et les frais liés à la consommation sont facturés au client chaque mois à la fin du mois.
- 16.9 Concernant les deux produits BT (braintec Swiss Payroll et braintec Time Management, ci-après dénommés "produits BT"), braintec accorde une garantie au client selon les conditions suivantes: Le client est tenu de vérifier immédiatement les produits BT livrés et de signaler par écrit tout défaut éventuel de manière compréhensible, dans un délai maximal de 5 jours à compter de la livraison. À défaut, les produits seront considérés comme acceptés. Le délai de garantie est d'un mois à compter de la livraison des produits BT. Pendant cette période, braintec s'engage à corriger, dans un délai raisonnable, les erreurs reproductibles du programme ou à proposer des solutions de contournement, dans la mesure où les produits BT ne répondent pas aux spécifications contractuelles. Toute autre garantie ou réclamation au titre de la garantie est expressément exclue dans la mesure autorisée par le droit applicable.
- 16.10 braintec déclare qu'elle ou une autre société de braintec détient tous les droits sur les produits BT ou les BT-Apps et en donne la garantie. Le client est toutefois tenu d'informer braintec à temps et avant l'introduction d'une procédure juridique des prétentions de tiers alléguées et de suivre toutes les instructions données par la suite par braintec. S'il omet de le faire, braintec est libérée de son obligation de garantie. braintec est en outre libre de reprendre les produits BT ou les BT-Apps concernés contre remboursement du prix d'achat afin d'éviter une procédure juridique.

16.11 Les contrats dans lesquels des droits de licence récurrents ont été convenus peuvent être résiliés avec un préavis de trois mois à la fin de chaque année. En outre, braintec peut résilier de tels contrats sans préavis pour de justes motifs si le client, malgré un avertissement écrit, viole les conditions d'utilisation ou ne paie pas les droits de licence. Après la fin du contrat, le client cessera toute utilisation du logiciel et détruira les copies du logiciel et de la documentation qui lui ont été remises. Les contrats dans lesquels seuls des droits de licence uniques ont été convenus n'ont pas de durée contractuelle et ne nécessitent donc pas de résiliation.

17. Hébergement et maintenance

17.1 L'hébergement/maintenance couvre toujours 12 mois consécutifs. L'hébergement/maintenance est automatiquement prolongé d'une année supplémentaire s'il n'est pas résilié par écrit par l'une des parties contractantes pour la fin d'une année en cours, moyennant un préavis de trois mois. Si la résiliation intervient avant l'expiration de la durée minimale convenue ou à une date non convenue, le remboursement du montant au prorata temporis n'est pas possible.

17.2 braintec est en droit de modifier ses prix pour l'hébergement/maintenance à tout moment moyennant un préavis de 60 jours. Les ajustements de prix peuvent être motivés par des avancées techniques, une hausse des coûts, ou d'autres facteurs similaires.

17.3 En cas de résiliation par le client avant la mise en service du service, le client est redevable à braintec de tous les frais occasionnés dans ce contexte.

17.4 Si braintec résilie le contrat parce que le client a agi en violation du droit ou du contrat ou a abusé d'une autre manière des services offerts - même en cas de résiliation sans préavis de la part de braintec -, le client est redevable à braintec de tous les frais occasionnés dans ce contexte.

17.5 braintec ne garantit pas un fonctionnement continu et sans interruption de ses services, ni leur fonctionnement sans perturbation à un moment spécifique. La responsabilité pour les interruptions de service dues à la résolution de problèmes, à la maintenance ou à l'introduction de nouvelles technologies est ainsi exclue.

17.6 braintec ne garantit pas l'intégrité des données enregistrées ou transmises par son système ou par Internet. Toute garantie pour la divulgation accidentelle ainsi que l'endommagement ou la suppression de données envoyées et reçues via son système ou y étant stockées est exclue.

17.7 braintec n'assume aucune responsabilité pour les dommages causés aux clients par une utilisation abusive de la connexion (y compris les virus) par des tiers.

17.8 Toute autre responsabilité de braintec et de ses auxiliaires d'exécution pour un succès technique ou économique déterminé, pour des dommages indirects tels qu'un manque à gagner, des prétentions de tiers ainsi que pour des dommages consécutifs à une perte de production, une perte de données et la responsabilité pour négligence légère sont expressément exclues, sous réserve de dispositions légales contraignantes supplémentaires en matière de responsabilité.

17.9 Dans tous les cas, braintec se réserve expressément le droit de réclamer des dommages et intérêts aux utilisateurs (notamment en raison de la criminalité des données, de l'abus de données et des attaques de piratage sur le réseau ou l'infrastructure de braintec).

17.10 L'utilisateur doit veiller à ce que son utilisation d'Internet se fasse dans le cadre du droit en vigueur. Il s'engage à respecter et à se conformer aux dispositions légales et aux conventions internationales, en particulier celles relatives à la protection des données (notamment la loi fédérale sur la protection des données, le règlement général sur la protection des données, le règlement (UE) 2016/679), aux droits d'auteur, aux secrets commerciaux, aux droits des marques, à la concurrence loyale et aux domaines apparentés, et à ne pas diffuser de contenus ou de services contraires au bon goût, aux bonnes mœurs et aux usages ou présentant un contenu douteux. Cela s'applique en particulier à la diffusion, à la référence ou à la mise à disposition de

liens pour la diffusion de pornographie, d'incitation à la violence ou au crime, de discrimination de quelque nature que ce soit ou de tout autre contenu répréhensible.

- 17.11 La sous-location à des tiers des services achetés auprès de braintec n'est autorisée qu'après accord écrit avec braintec. En cas d'infraction, braintec se réserve le droit de résilier le contrat correspondant sans préavis ou d'exiger des dommages et intérêts correspondants.
- 17.12 Le client est responsable de prendre les mesures de sécurité nécessaires afin de garantir un flux de données sûr. Il est responsable de l'utilisation de son compte vis-à-vis de braintec. Les mots de passe et les identifications ne doivent pas être communiqués à des tiers. Si l'utilisateur le fait quand même ou le souhaite, le titulaire du compte est responsable des conséquences éventuelles.
- 17.13 L'utilisation du service Odoo doit se faire dans les conditions générales habituelles et fondamentales pour l'utilisation d'applications web, c'est-à-dire par exemple un navigateur et un système d'exploitation actuels et configurés de manière sûre pour l'utilisation de zones d'accès restreint (uniquement possible avec un login d'utilisateur) du système Odoo ou la limitation des accès RPC/API automatiques/scrutés à 1 requête par IP et par seconde (les exceptions et les utilisations spéciales doivent être convenues en priorité avec braintec). Il est interdit de provoquer des surcharges (Denial of Service/DoS) qui ralentissent le système ou le rendent inutilisable ou qui nuisent à la qualité du service. Il est également interdit de nuire intentionnellement à la performance et à la disponibilité du système ou d'autres systèmes ou services braintec, par exemple par des contenus anormaux, tels que de très grandes quantités de données, un très grand nombre d'éléments à traiter. Toute tentative d'accès à des zones de réseau ou à des systèmes de braintec qui n'ont pas été expressément communiqués au client est interdite. Afin de garantir la disponibilité du service dans la mesure du possible, nous nous réservons le droit de bloquer temporairement certains clients ou certaines IP du service.
- 17.14 Si le client décide de continuer à utiliser des versions Linux Debian OS (Operation System) qui ne sont plus officiellement supportées comme système d'exploitation sur le serveur en raison de l'exploitation d'un Odoo EOL, alors qu'il aurait la possibilité de migrer d'une ancienne à une nouvelle version d'Odoo, braintec est en droit de facturer au client les dépenses (supplémentaires) liées au maintien de l'hébergement aux tarifs horaires actuellement en vigueur.
- 17.15 Les services détaillés à fournir par braintec dans le cadre d'un contrat de maintenance, la durée exacte ainsi que les prix sont réglés dans des documents séparés (braintec Essentials et document de commande braintec).
- 17.16 La conclusion d'un contrat de maintenance braintec ne confère explicitement au client aucun droit de garantie ou de garantie légale, et la correction des bugs ne fait pas partie des prestations incluses dans un contrat de maintenance.

18. Réexportation

- 18.1 Le client s'engage à respecter les restrictions de réexportation existantes.

19. Confidentialité & client de référence

- 19.1 braintec et le client s'engagent mutuellement à respecter la confidentialité de toutes les perceptions et de tous les documents qui relèvent de la sphère commerciale secrète. Cette obligation ne s'applique pas aux informations dont il est prouvé qu'elles sont de notoriété publique ou qu'elles le deviennent sans l'intervention du destinataire des information.
- 19.2 L'obligation de confidentialité subsiste après la fin de la relation contractuelle. braintec est toutefois autorisée à faire connaître le fait de sa collaboration avec le client sous forme de références, à moins que le client ne demande expressément que ce fait soit également soumis à l'obligation de confidentialité de braintec.
- 19.3 Le client donne son accord explicite pour être cité comme client de référence de braintec.

20. Interdiction de débauchage

20.1 Les parties ne débaucheront pas mutuellement des collaborateurs ou des prestataires. Cette obligation s'applique pendant la durée des engagements contractuels entre le client et braintec ainsi que pendant deux ans au-delà. braintec se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour les éventuels dommages qui en résulteraient.

21. Protection des données

21.1 braintec traite les données personnelles exclusivement aux fins convenues par contrat et conformément au droit applicable en matière de protection des données, notamment la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et le règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD). braintec applique des mesures appropriées de protection de la sphère privée lors du traitement et garantit une sécurité adéquate des données.

21.2 Les deux parties sont tenues, indépendamment l'une de l'autre, de respecter la loi applicable en matière de protection des données et, en particulier, de satisfaire à l'obligation légale d'information.

21.3 braintec collabore avec des tiers pour la fourniture de ses services. Ces tiers sont d'une part Odoo SA, Chaussée de Namur 40, 1367 Grand Rosière en Belgique, ainsi que des fournisseurs d'hébergement à choisir par le client et d'autres fournisseurs de solutions d'administration pour le traitement interne des données chez braintec. Si braintec collabore avec des tiers pour le traitement des données, braintec conclut un accord sur la protection de la vie privée et des données avec ces tiers.

21.4 Les sociétés mentionnées au point 1.1 ne sont pas considérées comme des tiers. Toutes les sociétés braintec sont tenues de respecter le même niveau de protection des données lors du traitement des données personnelles.

21.5 braintec ne communique des données personnelles à l'étranger que si le Conseil fédéral a constaté que la législation de l'Etat concerné ou de l'organe international garantit une protection adéquate des données. En l'absence d'une telle décision, braintec peut néanmoins communiquer des données personnelles à l'étranger, par exemple lorsque

- i. Des clauses contractuelles types de l'UE ont été convenues entre les parties ;
- ii. Des règles internes contraignantes ont été introduites par les parties, qui ont été préalablement approuvées par le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), l'autorité de protection des données compétente dans l'UE, ou par une autorité compétente en matière de protection des données d'un État pouvant garantir une protection adéquate ;
- iii. Un autre mécanisme pour le transfert de données personnelles à l'étranger a été mis en œuvre, lequel a été approuvé par le PFPDT, l'autorité de protection des données compétente dans l'UE, ou par une autorité compétente en matière de protection des données d'un État pouvant garantir une protection adéquate.

21.6 L'identité et les coordonnées de braintec sont indiquées sur le site web sous le titre Mentions légales. En ce qui concerne les questions relatives à la protection des données, les clients peuvent contacter braintec à l'adresse dpo@braintec.com. Pour toute autre question, les clients doivent s'adresser à leur personne de contact habituelle chez braintec.

21.7 Tout changement de personne compétente chez le client doit être immédiatement communiqué à braintec.

22. Transmission

22.1 braintec peut à tout moment transférer les contrats conclus ou des parties de ceux-ci avec tous les droits et obligations à une autre société sans l'accord du client et en déchargeant entièrement braintec.

23. Dispositions finales ; choix du droit applicable et for juridique

- 23.1 En cas de doute, les présentes CGV conservent leur caractère obligatoire, même si une ou plusieurs de leurs dispositions sont juridiquement invalides dans leurs autres parties. Si des dispositions sont ou deviennent totalement ou partiellement caduques, elles doivent être remplacées par une disposition qui, selon la volonté des parties contractantes et le but économique, se rapproche le plus possible de la disposition caduque.
- 23.2 Tous les contrats conclus avec braintec sont exclusivement soumis au droit suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois. Cela vaut également pour les questions relatives à la formation du contrat ainsi que pour les conséquences juridiques de son effet ultérieur. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (C.I.S.G.) et de tout autre accord bilatéral ou multilatéral visant à harmoniser les transactions internationales est expressément exclue.
- 23.3 Il est convenu que le tribunal compétent au siège de braintec AG (Suisse) est le seul compétent.

Ces conditions générales ont été traduites pour des raisons de commodité. En cas de divergence d'interprétation, seule la version allemande fait foi.